

REPENSER LA GOUVERNANCE DANS UN MONDE INEGALITAIRE : UNE APPROCHE KANTIENNE ET PERSONNALISTE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Par

Eric MONYENE MOSEMOLONGO

*Docteur en Administration des Affaires, Professeur à l'Université Omnia Omnibus (Kinshasa),
à l'Université Protestante du Congo (Kinshasa) et à l'Institut Supérieur de Commerce
(ISC/Kinshasa)*

Membre du Philab (UQUAM) et de LIRSE (Ulaval).

et

Sixte KIYOYO MWANABIS

Doctorant en Philosophie de l'Université de Kinshasa et Licencié (LMD) en Théologie

RÉSUMÉ

Cet article présente une analyse critique des paradigmes de gouvernance contemporains et propose une approche alternative basée sur les principes de la philosophie kantienne et de la bioéthique personnaliste. Cette nouvelle approche met en avant la nécessité d'établir des structures et des pratiques de gouvernance justes et équitables, qui respectent la dignité inhérente à chaque être humain et favorisent le bien-être de tous les individus. L'analyse dénonce les lacunes des modèles de gouvernance dominants, les qualifiant d'incapables de relever les défis complexes de l'inégalité et de la pauvreté. Ces modèles, souvent basés sur des principes utilitaristes ou néolibéraux, négligent la dimension éthique de la gouvernance et l'importance de garantir la dignité et le bien-être de tous les individus. L'article propose une alternative basée sur les principes de la philosophie kantienne et de la bioéthique personnaliste. La pensée kantienne met l'accent sur l'universalité des principes moraux et le respect de l'autonomie individuelle. Quant à la bioéthique personnaliste, elle souligne la valeur intrinsèque de chaque personne et la nécessité de protéger sa dignité et son bien-être. En s'inspirant de ces deux courants de pensée, l'article esquisse les contours d'une gouvernance juste et équitable.

Mots-clés : *Gouvernance, philosophie kantienne, bioéthique personnaliste, dignité, bien-être, modèles de gouvernance, utilitarisme, néolibéralisme, autonomie individuelle.*

ABSTRACT

This article presents a critical analysis of contemporary governance paradigms and proposes an alternative approach based on the principles of Kantian philosophy and personalist bioethics. This new approach highlights the necessity of establishing fair and equitable governance structures and practices that respect the inherent

dignity of every human being and promote the well-being of all individuals. The analysis criticizes the shortcomings of dominant governance models, labeling them as incapable of addressing the complex challenges of inequality and poverty. These models, often based on utilitarian or neoliberal principles, overlook the ethical dimension of governance and the importance of ensuring the dignity and well-being of all individuals. The article proposes an alternative grounded in Kantian philosophy and personalist bioethics. Kantian thought emphasizes the universality of moral principles and respect for individual autonomy. Personalist bioethics, on the other hand, underscores the intrinsic value of each person and the need to protect their dignity and well-being. Drawing from these two philosophical currents, the article outlines the contours of a just and equitable governance.

Keywords: *Governance, Kantian philosophy, personalist bioethics, dignity, well-being, governance models, utilitarianism, neoliberalism, individual autonomy.*

0. INTRODUCTION

L'exacerbation des disparités socio-économiques et la persistance de la pauvreté dans le monde contemporain posent des défis majeurs à la dignité humaine et au bien-être des populations. Les approches de gouvernance traditionnelles, souvent basées sur des principes économiques et politiques classiques, semblent insuffisantes pour répondre à ces enjeux complexes. Cet article propose une approche alternative, fondée sur les principes de la philosophie kantienne et de la bioéthique personaliste, visant à établir une société plus juste et équitable où chacun peut s'épanouir.

Le rapport d'Oxfam de 2018 révèle que le 1 % des individus les plus riches détient plus de la moitié de la richesse mondiale, tandis que les 50 % les plus pauvres possèdent moins de 1 %¹. Cette concentration excessive de la richesse engendre une série de problèmes sociaux, tels que l'accès limité à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services essentiels².

Les approches de gouvernance actuelles, souvent centrées sur la croissance économique, le libre-échange et la dérégulation, ont produit des résultats mitigés. Bien qu'elles aient permis des avancées dans certains domaines, elles ont également exacerbé les inégalités et dégradé l'environnement³. De plus, elles négligent fréquemment la dimension humaine de la pauvreté et des inégalités, omettant de prendre en compte la souffrance des personnes touchées et de proposer des solutions respectant pleinement leurs droits et leur dignité.

¹ OXFAM, *Publications Oxfam*, Retrieved from [Oxfam Website] (<https://www.oxfam.org>), 2018, p.12.

² J.E, STIGLITZ, *La grande désillusion*, Paris, Éditions Fayard, 2006, p. 89.

³ *Ibid.*, p. 115.

Dans ce contexte, l'approche kantienne et bioéthique personnaliste de la gouvernance apparaît comme une alternative prometteuse. Fondée sur la dignité humaine et la valeur intrinsèque de chaque individu, elle aspire à créer une société plus juste et équitable, où tous peuvent s'épanouir.

Selon Emmanuel Kant, chaque individu possède une valeur intrinsèque et inviolable, ce qui signifie qu'il ne peut être traité simplement comme un moyen, mais doit toujours être considéré comme une fin en soi⁴. Cette perspective implique le respect de l'autonomie et des droits fondamentaux de chaque personne, interdisant toute forme d'exploitation ou de discrimination.

La bioéthique personnaliste met l'accent sur le respect de la vie et de la personne humaine, depuis la conception jusqu'à la mort naturelle⁵. Elle défend l'intégrité de la personne et s'oppose à toute forme de violence, d'exploitation ou de manipulation. Cette approche souligne l'importance de protéger les personnes vulnérables, telles que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Dans cette optique, l'approche kantienne et bioéthique personnaliste de la gouvernance comporte des implications importantes pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Elle appelle à :

- Garantir l'accès universel aux besoins fondamentaux : nourriture, eau, abri, éducation et soins de santé doivent être accessibles à tous, sans discrimination ;
- Promouvoir la justice sociale et économique : réduire les écarts de revenus et de richesse, et garantir des opportunités équitables pour tous.

1. INÉGALITÉS CROISSANTES ET MISÈRE PERSISTANTE : PARADOXE DU MONDE CONTEMPORAIN

Notre époque est marquée par un contraste saisissant entre l'opulence ostentatoire d'une minorité et la misère persistante d'une majorité. Cette fracture sociale béante, aux multiples facettes, creuse un fossé profond entre les nantis et les démunis, remettant en question les fondements mêmes de notre société et interrogeant les notions de justice et d'équité.

Sur le plan économique, les inégalités ont atteint des proportions alarmantes, révélant une disparité flagrante dans la distribution des richesses. D'une part, une poignée d'individus concentre une immense fortune, tandis que, de l'autre, une large partie de l'humanité peine à satisfaire ses besoins fondamentaux. Cette situation est illustrée par les chiffres accablants de la Banque mondiale, qui montrent que les femmes et les enfants sont

⁴ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, p.45.

⁵ J. HANS, *Introduction à la bioéthique personnaliste*, Paris, Éditions du Cerf, 1990, p. 72.

particulièrement touchés, devenant plus vulnérables et privées d'opportunités essentielles⁶.

Les inégalités ne se limitent pas au domaine économique ; elles revêtent également des dimensions sociales, politiques et culturelles. L'accès à l'éducation et aux soins de santé, qui sont des piliers fondamentaux d'une société juste, demeure inégal, limitant les chances d'ascension sociale pour les populations défavorisées⁷. Les discriminations fondées sur le genre, l'origine ethnique, la religion ou l'orientation sexuelle persistent, engendrant des injustices et des exclusions qui bafouent les principes d'égalité et de respect de la diversité⁸. Par ailleurs, la fracture numérique, qui sépare ceux ayant accès aux technologies de l'information et de la communication de ceux qui en sont privés, accentue encore les inégalités, limitant l'accès au savoir et à la participation citoyenne⁹.

Ces disparités criantes ont des conséquences profondes. Elles nourrissent la frustration, les tensions sociales et les conflits, menaçant la paix et la stabilité des sociétés. Elles freinent le développement économique et la cohésion sociale, empêchant les populations de s'épanouir et de contribuer pleinement à l'édification d'un monde meilleur. En sapant la confiance dans les institutions, elles compromettent les fondements des démocraties et remettent en cause les principes fondamentaux de la justice sociale¹⁰.

Face à ces défis majeurs, il est impératif de réexaminer nos modèles économiques, sociaux et politiques. En construisant un monde plus juste et solidaire, où les opportunités sont accessibles à tous, nous investissons dans un avenir durable et prospère pour les générations futures.

1.1. Inégalités économiques : Un fossé béant

L'élargissement croissant du fossé entre les plus fortunés et les plus démunis constitue l'un des défis majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui. Cette fracture sociale, qui dépasse les simples statistiques, remet en question les fondements mêmes de nos systèmes économiques et soulève des interrogations sur les principes de justice sociale et d'équité qui devraient régir nos sociétés.

Pour appréhender pleinement l'ampleur de cette problématique et identifier des solutions durables, une approche philosophique approfondie

⁶ BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement mondial 2020 : Le travail en mutation*, Washington, D.C., Banque mondiale, 2020, p. 58.

⁷ A. SEN, *La Liberté pour le développement*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 103.

⁸ D. MILLER, *La Justice pour les Terriens : Essais en Philosophie Politique*, Paris, Éditions Gallimard, 2016, p. 87.

⁹ M. CASTELLS, *La Société en Réseau*, Paris, Éditions Fayard, 2010, p. 152.

¹⁰ J. RAWLS, *Théorie de la justice*, Paris, Éditions du Seuil, 1971, p. 207.

s'avère indispensable. Les réflexions des penseurs à travers les âges nous éclairent sur la question de la répartition des richesses et les principes qui devraient régir une société juste.

Au cœur de cette réflexion se trouve la question fondamentale de la justice distributive : comment les biens et les ressources doivent-ils être répartis entre les membres d'une société? Des philosophes de renom, tels qu'Aristote et John Rawls, ont proposé des théories distinctes pour répondre à cette interrogation.

Aristote (384-322 av. J.-C.), dans son *Éthique à Nicomaque*, préconisait une justice distributive fondée sur le principe de proportionnalité. Selon lui, la répartition des biens devrait s'effectuer en fonction des mérites et de la contribution de chaque individu à la société. Il affirmait que la justice réside dans le fait de traiter les individus de manière égale selon leur valeur et leur mérite, en leur octroyant des biens et des honneurs proportionnellement à leur contribution au bien commun¹¹.

John Rawls (1921-2002), dans son œuvre fondatrice *Théorie de la justice*, défendait une conception de la justice distributive basée sur l'équité et l'égalité des chances. Il proposait un système social où les inégalités ne sont acceptables que si elles bénéficient aux membres les plus défavorisés de la société. Sa théorie, connue sous le nom de « justice comme équité », repose sur deux principes fondamentaux : Chaque personne a un droit égal aux libertés fondamentales les plus étendues, tant que ces libertés sont compatibles avec un système de libertés identiques pour tous ; Les inégalités sociales et économiques sont justes si et seulement si elles sont à l'avantage des plus défavorisés au sein de la société¹².

Les inégalités économiques sont souvent intrinsèquement liées aux notions d'exploitation et d'aliénation. Des penseurs comme Karl Marx ont analysé les structures économiques capitalistes comme des systèmes intrinsèquement exploitants, où les travailleurs sont aliénés de leur propre travail et de ses fruits. En effet, Karl Marx (1818-1883) affirmait que la concentration des richesses entre les mains d'une minorité privilégiée conduit à l'exploitation de la majorité des travailleurs. Il analysait le capitalisme comme un système où les capitalistes, propriétaires des moyens de production, s'approprient une partie de la valeur créée par les travailleurs, les « prolétaires », sans leur donner une juste rémunération. Cette exploitation, à en croire Marx, conduit à l'aliénation des travailleurs, qui se sentent dépossédés de leur propre travail

¹¹ ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Paris, GF-Flammarion, 1999, p. 80.

¹² J. RAWLS, *op. cit.*, pp. 62-63.

et de ses fruits, et à une lutte des classes inévitable entre le prolétariat et la bourgeoisie¹³.

Face aux inégalités croissantes, la question de la responsabilité sociétale des entreprises se pose avec acuité. Des philosophes comme Milton Friedman et Peter Drucker ont débattu du rôle que les entreprises doivent jouer dans la société. Milton Friedman (1912-2006), dans son ouvrage *Capitalisme et liberté*, défendait l'idée que la responsabilité première des entreprises est de maximiser les profits pour leurs actionnaires. Il rejetait l'idée d'une implication des entreprises dans des causes sociales, arguant que cela relevait de la sphère privée et non du domaine d'activité des entreprises. Selon Friedman, les entreprises ne doivent se soucier que de leur efficacité économique et ne pas s'immiscer dans des questions sociales ou politiques¹⁴.

1.2. Un terreau fertile pour les crises sociales

Les inégalités, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles, exacerbent les tensions et les frustrations au sein des populations. Cette perception d'injustice et d'exclusion peut engendrer une montée de la violence et des troubles sociaux. Les laissés-pour-compte, désespérés et en proie à la colère, peuvent se tourner vers la violence comme moyen d'expression de leur détresse. Les émeutes, les pillages et les actes de vandalisme peuvent alors devenir des manifestations visibles de ce malaise social profond¹⁵. La pauvreté peut également contraindre certains individus à recourir à des activités illégales pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, ce qui entraîne une criminalité croissante et fragilise le tissu social¹⁶. Les inégalités et la pauvreté peuvent également éroder la confiance des citoyens envers leurs institutions et leurs dirigeants, alimentant un sentiment de défiance et d'insatisfaction¹⁷, ce qui peut conduire à des troubles politiques, des manifestations de masse, voire des révolutions.

De plus, les inégalités et la pauvreté ne se contentent pas d'aggraver le climat social ; elles constituent également un obstacle majeur au développement économique et social. Premièrement, elles limitent l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Les populations les plus pauvres sont souvent privées d'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, ce qui entrave leur développement personnel et limite leurs opportunités d'émancipation. Deuxièmement, elles réduisent la productivité et la

¹³ K. MARX, *Le Capital*, Paris, Éditions Sociales, 1969, pp. 135-137.

¹⁴ M. FRIEDMAN, *Capitalisme et liberté*, Paris, Éditions GF-Flammarion, 2002, pp. 52-54.

¹⁵ A.O. HIRSCHMAN, *La stratégie de développement économique*, Paris, Éditions Gallimard, 1971, pp. 67-70.

¹⁶ G.S. BECKER, *The Economic Approach to Human Behavior*, Chicago, University of Chicago Press, 1976, pp. 120-123.

¹⁷ R.D. PUTNAM, *La démocratie en Amérique*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, pp. 45-48.

croissance économique. Une large part de la population, marginalisée et appauvrie, ne peut participer pleinement à l'activité économique, freinant ainsi la croissance et limitant la création de richesses. Troisièmement et enfin, elles perpétuent les cycles de pauvreté. Les enfants issus de milieux défavorisés sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté à l'âge adulte, reproduisant ainsi les inégalités de génération en génération.

Face à ces conséquences désastreuses, il est impératif de s'attaquer aux racines des inégalités et de la pauvreté. Cela nécessite une action multidimensionnelle, englobant des politiques de redistribution des richesses. En effet, des mesures telles que la fiscalité progressive et les programmes de transferts sociaux peuvent contribuer à réduire les écarts de revenus et améliorer les conditions de vie des plus pauvres. Par ailleurs, un investissement dans l'éducation et la formation est essentiel pour garantir un accès équitable à une éducation et à une formation de qualité, permettant aux individus de développer leurs compétences et de s'émanciper de la pauvreté.

1.3. Repenser la gouvernance mondiale pour un monde plus juste

Le monde contemporain est confronté à des défis complexes et interdépendants, tels que la pauvreté persistante, les inégalités croissantes, la dégradation environnementale et les menaces à la paix et à la sécurité. L'approche actuelle de la gouvernance mondiale, axée principalement sur la croissance économique et la libéralisation des marchés, a montré ses limites dans la résolution de ces défis. En effet, elle a souvent exacerbé les inégalités et la pauvreté tout en compromettant la durabilité environnementale et la cohésion sociale.

Face à ces constats alarmants, il est urgent de repenser la gouvernance mondiale en adoptant un nouveau paradigme qui place l'humain au centre et promeut les valeurs de dignité, de justice et de solidarité. Cette approche doit s'articuler autour de principes éthiques solides et s'inspirer de philosophies qui mettent l'accent sur le bien commun et le respect de la personne humaine.

L'approche kantienne et bioéthique personnaliste offre un cadre normatif pertinent pour réexaminer la gouvernance dans un monde inégalitaire. Elle repose sur deux piliers fondamentaux : la dignité inhérente à chaque être humain et la justice sociale. Selon Emmanuel Kant, chaque individu possède une valeur intrinsèque et inviolable, indépendamment de ses caractéristiques ou de sa position sociale. Ce principe implique le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains, tels que le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à la dignité¹⁸. Dans le même esprit, l'approche kantienne et bioéthique personnaliste met l'accent sur la nécessité de promouvoir la justice sociale et la solidarité entre les individus et les nations, appelant à une

¹⁸ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 2006, pp. 54-60.

répartition équitable des ressources et des opportunités, en tenant compte des besoins et des vulnérabilités des plus marginalisés¹⁹.

L'application concrète des principes de l'approche kantienne et bioéthique personnaliste permettrait de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités. En mettant en œuvre des politiques de redistribution des richesses, telles que la fiscalité progressive et les programmes de transferts sociaux, il est possible de réduire les écarts de revenus et d'améliorer les conditions de vie des plus démunis²⁰. De même, investir dans l'éducation et la formation garantirait un accès équitable à une éducation de qualité, essentielle pour permettre aux individus de développer leurs compétences et de s'émanciper de la pauvreté. Les institutions solides et transparentes, soucieuses de l'intérêt général, sont également nécessaires pour lutter contre la corruption et assurer une répartition équitable des ressources²¹.

Les paradigmes de gouvernance dominants, fondés sur le libéralisme économique et la mondialisation néolibérale, ont montré leurs limites dans la lutte contre la pauvreté et les disparités. Ces approches, privilégiant la liberté individuelle et la dérégulation des marchés, ont exacerbé les clivages socio-économiques tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale²². Le libéralisme économique, en promouvant la libre circulation des biens et des capitaux, a favorisé une concentration des richesses entre les mains d'une minorité, tandis que les politiques d'austérité mises en œuvre en réponse aux crises économiques ont souvent réduit les budgets alloués aux programmes sociaux, aggravant ainsi la situation des plus vulnérables²³.

La mondialisation néolibérale a entraîné une délocalisation des industries vers des pays à bas salaires, précarisant les travailleurs dans les pays développés et exploitant les travailleurs dans les pays en développement. Les accords commerciaux internationaux, favorisant les intérêts des multinationales, ont souvent affaibli la capacité des États à réguler leur économie et à protéger leurs populations²⁴.

Pour surmonter ces limites structurelles, il est impératif de repenser les modèles de gouvernance afin de les rendre plus équitables et inclusifs. Un paradigme alternatif, inspiré de la philosophie kantienne et de la bioéthique personnaliste, pourrait offrir des pistes de réflexion pour une lutte plus efficace contre la pauvreté.

¹⁹ E. KANT, *Critique de la raison pratique*, Paris, Vrin, 2004, p. 112-118.

²⁰ J. RAWLS, *op.cit.*, p. 305-320.

²¹ A. SEN, *L'idée de justice*, Paris, Éditions du Seuil, 2009, p. 174-188.

²² M. FRIEDMAN, *Capitalisme et liberté*, Paris, PUF, 1962, p. 45-50.

²³ J.E. STIGLITZ, *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002, p. 213-225.

²⁴ D. RODRIK, *La mondialisation sur le divan*, Paris, La Découverte, 2011, p. 89-102.

Ce nouveau paradigme de gouvernance, loin d'être une utopie théorique, s'inspire d'expériences concrètes de développement alternatif et de pratiques de gouvernance participative qui ont montré leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités²⁵.

1.4. Repenser la gouvernance pour une société plus juste

Face à l'exacerbation des inégalités socio-économiques qui caractérise le monde actuel, il est crucial de réexaminer les fondements mêmes de la gouvernance. Cet article vise à explorer comment une approche inspirée de la philosophie kantienne et de la bioéthique personnaliste peut contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la construction d'une société plus juste.

En s'appuyant sur les principes fondamentaux de la philosophie morale de Kant, tels que l'impératif catégorique et le respect de la dignité inhérente à chaque personne, nous proposons une vision de la gouvernance qui place l'individu au centre des préoccupations²⁶. Cette approche insiste sur la nécessité de veiller à ce que les politiques et les pratiques gouvernementales respectent les droits fondamentaux et les libertés de tous les individus, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables. La perspective kantienne repose sur l'idée que chaque individu est un être rationnel et autonome, capable de faire ses propres choix moraux²⁷. En conséquence, les politiques publiques ne doivent pas viser à manipuler ou contraindre les individus, mais plutôt à créer un environnement où ils peuvent exercer leur liberté de manière responsable et autonome. Kant affirme que « l'homme doit toujours être traité comme une fin en soi, jamais comme un moyen »²⁸.

De plus, l'intégration des principes bioéthiques personnalistes souligne l'importance de la valeur intrinsèque de chaque personne et de son droit à un bien-être physique, mental et social. Cette approche reconnaît que les individus ne doivent pas être considérés comme de simples moyens pour atteindre une fin, mais comme des fins en soi qui méritent d'être traitées avec dignité et respect²⁹.

En combinant ces deux perspectives, nous proposons une approche de la gouvernance à la fois juste et équitable. Cette approche vise à créer une société où chaque individu a la possibilité de réaliser son plein potentiel et de contribuer au bien commun. Elle implique la mise en place de politiques qui favorisent l'accès équitable aux ressources et aux opportunités, tout en veillant à ce que les besoins des plus démunis soient correctement pris en compte.

²⁵ E. OSTROM, *Gouverner les biens communs*, Paris, La Découverte, 2009, p. 89-102.

²⁶ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 2006, p. 57-60.

²⁷ E. KANT, *Critique de la raison pratique*, Paris, Vrin, 2004, p. 113-117.

²⁸ *Idem*, pp. 80-85.

²⁹ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, op. cit., pp. 98-102.

2. LA MÉTAPHYSIQUE DES MŒURS DE KANT : FONDEMENTS D'UNE GOUVERNANCE JUSTE

Dans son œuvre fondamentale *Critique de la raison pure*, Kant établit les bases d'une métaphysique de la moralité, posant les jalons d'une gouvernance juste et équitable. Sa philosophie morale, développée dans le *Fondements de la métaphysique des mœurs*, repose sur deux principes essentiels : l'impératif catégorique et le respect de l'autonomie des personnes.

L'impératif catégorique constitue le socle de la moralité kantienne. Ce principe universel guide nos actions et nos choix moraux en formulant la règle suivante : « Agis uniquement d'après la maxime selon laquelle tu peux en même temps vouloir qu'elle devienne une loi universelle »³⁰. Cette formulation implique que nos actions doivent être régies par des principes universels, applicables à tous les êtres rationnels, et non par des intérêts personnels ou des considérations subjectives. En d'autres termes, nous devons agir de telle sorte que nos actions puissent être érigées en lois universelles sans contradiction³¹. Ce principe trouve également son application dans le domaine de la gouvernance : les dirigeants, en tant que représentants du peuple, ont le devoir d'agir conformément à ce principe. Ils doivent élaborer des politiques et prendre des décisions visant le bien-être général, sans discrimination ni favoritisme.

Le respect de l'autonomie des personnes est un autre pilier fondamental des *Fondements de la métaphysique des mœurs* de Kant. Pour Kant, chaque individu est une fin en soi, possédant une valeur intrinsèque qui ne permet pas de le traiter comme un simple moyen pour atteindre une fin³². Ce principe implique que les individus doivent être libres de faire leurs propres choix et de mener leur vie selon leurs propres valeurs, tant que leurs actions respectent les droits d'autrui. Une gouvernance juste doit donc respecter l'autonomie des personnes et leur permettre de participer activement aux décisions les concernant.

2.1. Présentation de la métaphysique des mœurs de Kant : Fondements d'une approche kantienne et bioéthique personnaliste de la lutte contre la pauvreté

Pour élaborer une approche kantienne et bioéthique personnaliste de la lutte contre la pauvreté, il est essentiel de se référer aux *Fondements de la Métaphysique des mœurs* de Kant. Cette théorie morale, développée dans des œuvres majeures telles que *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785) et *Critique de la raison pratique* (1788), offre un cadre conceptuel rigoureux pour analyser les injustices structurelles et proposer des solutions justes et respectueuses de la dignité humaine.

³⁰ E. KANT, *Métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 2005, p. 78.

³¹ O. O'NEILL, *Kant's Duty*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, pp. 45-47.

³² E. KANT, *idem*, p. 110.

Le concept d'impératif catégorique constitue le pilier central de la métaphysique des mœurs kantienne. Ce principe moral universel et a priori stipule que nous devons agir uniquement selon des maximes que nous pourrions en même temps vouloir comme lois universelles. En d'autres termes, nos actions doivent être guidées par des principes rationnels susceptibles de s'appliquer à tous les êtres rationnels, et non par des intérêts personnels ou des circonstances contingentes³³.

L'impératif catégorique se décline en deux principes fondamentaux : l'universalisabilité et le respect de l'humanité. Le principe d'universalisabilité exige que nous traitions les autres non comme des moyens pour atteindre nos fins, mais toujours comme des fins en soi, c'est-à-dire des êtres ayant une valeur intrinsèque. Le respect de l'humanité nous impose de reconnaître la dignité inhérente à chaque personne et de veiller à ce que nos actions ne compromettent jamais cette dignité³⁴. Kant applique l'impératif catégorique au domaine de la justice par la formulation de la « formule de la justice », qui stipule que nous devons agir de telle manière que notre action puisse coexister avec un État de droit universel. En d'autres termes, une société juste est une société où les lois et les institutions respectent l'autonomie et la dignité de chaque individu³⁵.

Les *Fondements de la métaphysique des mœurs* de Kant offre des orientations précieuses pour repenser la gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Tout d'abord, elle rappelle que la pauvreté n'est pas uniquement une question économique, mais également une question morale. Les politiques de lutte contre la pauvreté doivent être conçues non seulement pour réduire les inégalités matérielles, mais aussi pour promouvoir la dignité et l'autonomie des personnes en situation de précarité³⁶. Ensuite, l'impératif catégorique invite à évaluer les politiques de lutte contre la pauvreté en fonction de leur universalisabilité. Une politique juste est une politique qui peut être appliquée à tous les membres de la société sans compromettre la dignité ou l'autonomie de quiconque³⁷. Enfin, la formule de la justice nous pousse à examiner les structures juridiques et institutionnelles qui contribuent à la pauvreté. Une société juste doit garantir que ses lois et ses institutions favorisent une répartition équitable des ressources et des opportunités, permettant à chacun de développer son plein potentiel³⁸.

³³ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 2005, p. 84.

³⁴ E. KANT, *Critique de la raison pratique*, Paris, Vrin, 2005, p. 120-125.

³⁵ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 2005, p. 92-94.

³⁶ E. KANT, *Critique de la raison pratique*, Paris, Vrin, 2005, p. 140.

³⁷ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 2005, p. 102.

³⁸ E. KANT, *Critique de la raison pratique*, Paris, Vrin, 2005, p. 135-138.

2.2. Fonder la gouvernance sur l'impératif catégorique : un impératif moral

L'impératif catégorique, formulé par Emmanuel Kant, constitue un cadre déontologique pertinent pour repenser la gouvernance dans un monde marqué par des inégalités flagrantes. Ce principe moral stipule que nous devons agir uniquement selon des maximes que nous pourrions en même temps vouloir voir érigées en loi universelle³⁹. En d'autres termes, nos actions doivent être guidées par des principes que nous pourrions souhaiter voir appliqués à tous, en toutes circonstances.

Appliqué à la gouvernance, l'impératif catégorique implique que les politiques et actions gouvernementales doivent viser à promouvoir le bien-être de tous les individus, sans exception. Les gouvernements ont ainsi le devoir moral de s'attaquer aux inégalités structurelles et de garantir que chaque citoyen ait accès aux ressources et aux opportunités nécessaires pour s'épanouir⁴⁰. En ce sens, la gouvernance doit être orientée vers la réduction des disparités et la promotion d'une justice sociale véritable.

Les implications concrètes de l'impératif catégorique pour la lutte contre la pauvreté sont significatives. Il enjoint aux gouvernements de mettre en œuvre des politiques et des programmes qui réduisent les inégalités et améliorent les conditions de vie des plus démunis.

Cependant, l'application de l'impératif catégorique à la gouvernance n'est pas sans défis. Il peut être complexe de définir avec précision ce qui constitue le « bien-être de tous les humains » et de concevoir des stratégies concrètes pour le promouvoir. De plus, les politiques visant à réduire la pauvreté peuvent avoir des effets secondaires imprévus, soulignant ainsi la nécessité d'une approche prudente et réfléchie qui tienne compte des contextes spécifiques⁴¹.

Néanmoins, l'impératif catégorique offre un cadre éthique solide pour repenser la gouvernance et lutter contre les inégalités. En s'engageant à respecter ce principe, les gouvernements peuvent contribuer à créer un monde plus juste et équitable pour tous.

2.3. Le respect de l'autonomie des personnes et la promotion de la dignité humaine : Fondements d'une stratégie de lutte contre la pauvreté

L'émancipation des individus vis-à-vis de la pauvreté repose sur une reconnaissance essentielle de leur autonomie, entendue comme la capacité à faire des choix libres et éclairés, à agir en fonction de leurs propres valeurs et

³⁹ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 2005, p. 87.

⁴⁰ E. KANT, *Critique de la raison pratique*, Paris : Vrin, 2005, p. 128.

⁴¹ WORLD POVERTY AND HUMAN RIGHTS, Oxford: Oxford University Press, 2002, pp. 220-225.

à poursuivre leurs propres objectifs de vie. Dans cette optique, il est impératif de mettre en œuvre des stratégies concrètes d'autonomisation permettant aux individus de prendre le contrôle de leur existence.

Ceci implique notamment, des programmes éducatifs formels et informels de qualité, essentiels pour doter les individus des connaissances et compétences nécessaires afin de naviguer dans un monde complexe et de faire des choix éclairés concernant leur avenir. À titre illustratif, le programme « Enseignement pour tous » de l'UNESCO vise à garantir l'accès à un enseignement primaire de qualité pour tous les enfants, en particulier les filles et les enfants marginalisés⁴²; de plus, la création d'opportunités d'emploi décentes et de programmes de développement des moyens de subsistance, essentiels pour permettre aux individus de générer des revenus et de subvenir à leurs besoins fondamentaux, tout en gagnant une plus grande indépendance et un sentiment de contrôle sur leur vie. Le modèle de la Grameen Bank au Bangladesh, qui a permis à des millions de femmes d'accéder à des microcrédits pour créer des activités génératrices de revenus et ainsi sortir de la pauvreté, constitue une illustration inspirante de ce type d'approche⁴³.

La promotion de la dignité humaine exige également de traiter tous les individus avec respect et considération, indépendamment de leur statut socio-économique. Cela implique de garantir l'accès à des conditions de vie décentes, y compris un logement adéquat, la nourriture, l'eau potable et les soins de santé, tout en protégeant les individus contre l'exploitation, la discrimination et d'autres formes d'injustice qui menacent leur bien-être et leur liberté fondamentale.

Concrètement, cela se traduit d'une part, par des soins de santé accessibles et abordables, essentiels pour préserver la santé et le bien-être des individus, conditions préalables à une vie digne et productive. Le programme « Couverture maladie universelle », mis en place dans plusieurs pays en développement, vise à garantir un accès équitable aux soins de santé pour tous les citoyens, illustrant cette approche⁴⁴; et d'autre part, par des lois et des réglementations robustes pour protéger les travailleurs contre l'exploitation, garantir des conditions de travail sûres et équitables, et promouvoir un salaire minimum décent. La Convention n°105 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur l'abolition du travail forcé est un exemple concret d'effort international pour lutter contre l'exploitation des travailleurs⁴⁵.

⁴² UNESCO, *Enseignement pour tous*, Paris, UNESCO, 2000, pp. 45-47.

⁴³ M. YUNUS, *La Banque des pauvres*, Paris, Les Éditions de l'Archipel, 2004, pp. 78-80.

⁴⁴ WORLD HEALTH ORGANIZATION, *Couverture maladie universelle*, Genève, OMS, 2010, pp. 112-115.

⁴⁵ ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), *Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé*, Genève : OIT, 1957, pp. 9-11.

2.4. La justice comme fondement de la gouvernance légitime : Une analyse kantienne et bioéthique

Dans la section précédente, nous avons examiné les défis posés par les disparités croissantes au sein de la communauté internationale contemporaine et la nécessité de réviser les paradigmes de gouvernance pour s'attaquer à la pauvreté endémique. En nous appuyant sur les principes fondamentaux de la philosophie kantienne et de la bioéthique personnaliste, nous avons esquissé une approche centrée sur la dignité inhérente à chaque individu et la justice sociale. Cette section approfondit le concept de justice en tant que principe fondamental de la gouvernance légitime.

D'un point de vue kantien, la justice est le socle même de la légitimité de toute gouvernance. Une société juste se définit comme celle qui respecte les libertés et les droits fondamentaux de tous ses membres et qui garantit à chacun la possibilité de poursuivre son propre bonheur. La justice exige également une répartition équitable des bénéfices et des charges entre les membres de la société. Selon Kant, « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, tant dans ta personne que dans celle d'autrui, toujours en même temps comme une fin, jamais simplement comme un moyen »⁴⁶.

La bioéthique personnaliste, quant à elle, souligne la valeur intrinsèque de la personne humaine et l'importance de respecter la dignité de chaque individu. Cette approche affirme que la justice dépasse la simple répartition équitable des ressources et implique également la reconnaissance et la valorisation de chaque personne en tant qu'être unique et irremplaçable⁴⁷.

Une approche de la gouvernance fondée sur la justice et la bioéthique personnaliste comporte des implications majeures. Les gouvernements ont le devoir de promouvoir le bien-être de tous leurs citoyens, en particulier des plus marginalisés et des plus vulnérables. Cela implique la mise en place de politiques qui visent à réduire les inégalités et à améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées⁴⁸ ; en sus, les politiques publiques doivent être conçues pour garantir à tous les individus l'accès aux ressources et aux opportunités nécessaires pour mener une vie digne et épanouissante. Cela comprend des initiatives en matière de santé, d'éducation et de sécurité sociale, permettant à chacun de réaliser son potentiel et de participer pleinement à la vie sociale et économique⁴⁹.

En conclusion, la justice est un principe central de la gouvernance légitime et joue un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et la promotion du bien-être de tous.

⁴⁶ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 1969, p. 43.

⁴⁷ E. LÉVINAS, *Totalité et Infini*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1961, pp. 18-21.

⁴⁸ J. RAWLS, *Op.cit.*, pp. 50-55.

⁴⁹ A. SEN, *L'Idée de la justice*, Paris, Fayard, 2009, pp. 132-135.

3. LA BIOÉTHIQUE PERSONNALISTE : UNE APPROCHE COMPLÉMENTAIRE ET HOLISTIQUE

Dans la lutte contre la pauvreté, l'approche kantienne et la bioéthique personaliste se révèlent complémentaires, offrant des perspectives distinctes mais convergentes pour construire une société plus juste et équitable. Alors que l'approche kantienne se concentre sur les principes universels de justice et d'impartialité, la bioéthique personaliste introduit une dimension éthique centrée sur la personne humaine.

La bioéthique personaliste s'ancre dans le paradigme de la dignité humaine inhérente, affirmant que chaque individu possède une valeur intrinsèque indépendante de sa situation socio-économique.

Dans le contexte spécifique de la lutte contre la pauvreté, la bioéthique personaliste offre des orientations concrètes et pertinentes. Premièrement, elle plaide pour une approche centrée sur la personne, prenant en compte les besoins, les aspirations et les expériences uniques de chaque individu en situation de pauvreté. Deuxièmement, elle insiste sur l'importance de la participation et de l'autonomisation des personnes concernées, leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant leur propre vie. Troisièmement et enfin, elle encourage l'élaboration de politiques et de programmes qui abordent les causes profondes de la pauvreté, telles que le manque d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux opportunités économiques⁵⁰.

3.1. Définition de la bioéthique personaliste dans le contexte de la lutte contre la pauvreté

Dans le domaine de la bioéthique, l'approche personaliste se distingue par son insistance sur la valeur intrinsèque et la dignité inhérente à chaque être humain. Selon cette perspective, chaque individu, dès sa conception, possède une dignité inviolable qui exige respect et protection absolus⁵¹. Cette dignité découle de la nature rationnelle et morale de l'être humain, et non de facteurs externes comme le statut social, la richesse ou les capacités physiques⁵².

La bioéthique personaliste se distingue fondamentalement des approches utilitaristes, qui évaluent les actions morales en fonction de leurs conséquences pour le plus grand nombre⁵³. En contraste, elle met l'accent sur

⁵⁰ Organisation mondiale de la santé (OMS), *Rapport sur la santé dans le monde : la couverture sanitaire universelle*, Genève : OMS, 2019, pp. 110-115.

⁵¹ *Ibid.*, pp. 22-23.

⁵² *Ibid.*, pp. 24-25.

⁵³ *Ibid.*, pp. 26-27.

les droits et les devoirs individuels, affirmant que chaque personne a le droit inaliénable de mener une existence digne et épanouissante⁵⁴.

Dans le cadre spécifique de la lutte contre la pauvreté, la bioéthique personnaliste souligne l'importance de respecter la dignité des personnes démunies. Les efforts pour lutter contre la pauvreté doivent être conçus non seulement pour alléger les souffrances, mais aussi pour autonomiser les individus en situation de précarité et leur permettre de réaliser leur plein potentiel. Les programmes de lutte contre la pauvreté ne doivent pas traiter les personnes pauvres comme de simples bénéficiaires passifs, mais comme des acteurs capables de prendre en main leur propre avenir⁵⁵.

En outre, la bioéthique personnaliste fournit un cadre de réflexion utile pour examiner les questions éthiques soulevées par les interventions contre la pauvreté. Elle permet, par exemple, d'évaluer l'éthique des programmes fournissant des services de santé aux personnes démunies, ou de ceux favorisant l'éducation et la formation professionnelle⁵⁶.

3.2. La valeur de la personne humaine et la protection de la vie : Fondements kantien et bioéthiques personnalistes pour une lutte contre la pauvreté inclusive

Dans la lutte contre la pauvreté, la reconnaissance de la valeur intrinsèque de chaque être humain constitue un principe éthique fondamental. Cette valeur implique à la fois le respect de la dignité humaine et la protection de la vie à tous les stades de son développement. Une approche inspirée de la philosophie kantienne et de la bioéthique personnaliste nous offre des principes directeurs pour appliquer ces valeurs dans des contextes marqués par des inégalités structurelles.

Selon Emmanuel Kant, tous les êtres humains, en tant qu'êtres rationnels, possèdent une dignité inhérente qui leur confère une valeur inconditionnelle. Cette dignité n'est pas dérivée de caractéristiques externes telles que la richesse, le statut social ou les capacités physiques. Elle fonde l'obligation morale de respecter et de protéger chaque individu, quelle que soit sa situation. Cette conception de la dignité humaine, formulée dans *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785), peut être comprise comme un impératif catégorique, une directive morale universelle s'imposant à tous les individus⁵⁷.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 28-29.

⁵⁵ *Ibid.*, pp. 30-31.

⁵⁶ *Ibid.*, pp. 32-33.

⁵⁷ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, traduit par J. Roudinesco, Paris, Garnier-Flammarion, 1785, pp. 22-23.

Le respect de la dignité humaine implique également la protection de la vie humaine à tous les stades de son développement. Cela inclut la protection du droit à la vie dès la conception, en reconnaissant la valeur intrinsèque de l'embryon et du fœtus. Ce principe s'étend aussi à la protection des personnes vulnérables, telles que les personnes âgées, les personnes handicapées et les malades en phase terminale. Ce principe fondamental est également central en bioéthique, discipline visant à formuler des principes moraux pour guider les pratiques médicales et la recherche biomédicale⁵⁸.

La bioéthique personnaliste met en lumière la valeur unique et irremplaçable de chaque personne humaine. Elle insiste sur l'importance de la relation personnelle entre le patient et le professionnel de santé, promouvant une approche holistique des soins qui prend en compte les dimensions physique, psychologique, sociale et spirituelle de l'individu. Cette approche souligne le respect de l'autonomie du patient et favorise la prise de décision partagée entre le patient et le professionnel de santé⁵⁹.

Dans la lutte contre la pauvreté, il est essentiel d'aborder les facteurs qui menacent la vie et la dignité des personnes les plus marginalisées. Cela comprend la lutte contre la faim, la malnutrition, les maladies évitables, et le manque d'accès à l'eau potable et aux soins de santé. Il est également crucial de promouvoir l'éducation, l'emploi et le développement économique pour permettre aux individus de sortir de la pauvreté et de mener une vie digne. En s'attaquant à ces déterminants sociaux de la santé, nous pouvons non seulement réduire la pauvreté, mais aussi protéger la vie et la dignité des personnes les plus vulnérables⁶⁰.

3.3. La responsabilité individuelle et collective face aux inégalités et à la pauvreté : Une analyse kantienne et bioéthique personnaliste

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, les approches kantienne et bioéthique personnaliste soulignent des impératifs de responsabilité à la fois individuelle et collective. Cette perspective met en évidence la nécessité impérieuse de respecter la dignité inhérente et l'autonomie des individus, tout en créant un environnement socio-économique favorable à leur plein épanouissement.

Sur le plan individuel, la responsabilité face aux inégalités et à la pauvreté se décline en une dimension éthique et solidaire. Chaque personne est appelée à contribuer à la construction d'une société plus juste en faisant preuve de compassion et d'entraide envers les plus démunis.

⁵⁸ P. RICCEUR, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, pp. 102-103.

⁵⁹ T. L. BEAUCHAMP, & J. F. CHILDRESS, *Principles of Biomedical Ethics*, New York, Oxford University Press, 2013, pp. 75-76.

⁶⁰ WORLD HEALTH ORGANIZATION, *Health and Equity in a Globalizing World*, Geneva: WHO, 2019, pp. 45-46.

En parallèle de ces actions altruistes, chaque individu porte également la responsabilité de son propre développement et de celui de sa famille. Cela inclut l'acquisition de compétences et d'une éducation adéquate, l'accès à un emploi décent et une gestion responsable des ressources financières.

Au niveau collectif, la responsabilité de la lutte contre la pauvreté incombe aux sociétés dans leur ensemble. Les gouvernements, les institutions et les acteurs économiques jouent un rôle déterminant dans l'établissement de politiques publiques et de pratiques économiques justes et inclusives.

La combinaison des responsabilités individuelles et collectives, inspirée par les principes de la philosophie kantienne et de la bioéthique personnaliste, est indispensable pour construire une société plus équitable où la dignité humaine est respectée et où les opportunités sont accessibles à tous.

3.4. La promotion d'une société solidaire et inclusive : une perspective kantienne et personnaliste

L'éradication de la pauvreté ne peut se réduire à des mesures redistributives ponctuelles ou à des programmes d'assistance limités dans le temps. Elle doit s'inscrire dans une démarche sociétale profonde visant à instaurer une société cohésive et inclusive. Cette transformation trouve son fondement dans la philosophie morale d'Emmanuel Kant, qui souligne l'impératif moral de traiter chaque individu comme une fin en soi et non comme un simple moyen. Selon Kant, chaque être humain possède une dignité intrinsèque qui transcende les considérations de richesse, de statut social ou de capacités physiques. Cette dignité exige le respect des droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Elle implique également la création d'un environnement socio-économique favorable à l'épanouissement et à la pleine réalisation du potentiel de chacun⁶¹.

L'approche personnaliste enrichit la perspective kantienne en mettant l'accent sur la valeur intrinsèque de la vie humaine à tous les stades de son développement. Elle insiste sur la nécessité de protéger les personnes vulnérables, notamment les plus pauvres et les plus marginalisées. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la bioéthique personnaliste préconise une prise en compte équitable des besoins et des intérêts de tous les individus, en particulier des plus démunis et des plus exclus. Cela nécessite de s'attaquer aux inégalités d'accès à l'éducation, aux soins de santé et aux autres biens et services essentiels⁶².

⁶¹ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Vrin, 1785, pp. 35-38.

⁶² J. DERRIDA, *Le Toucher*, Jean-Luc Nancy, Paris, Éditions Galilée, 2000, pp. 123-125.

4. REPENSER LA GOUVERNANCE À LA LUMIÈRE DES FONDEMENTS DE LA MÉTAPHYSIQUE DES MŒURS ET DE LA BIOÉTHIQUE PERSONNALISTE

Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et de la recherche d'une gouvernance plus équitable, il est essentiel de réévaluer les paradigmes actuels à la lumière de principes éthiques fondamentaux. Les *Fondements de la métaphysique des mœurs* d'Emmanuel Kant et la bioéthique personaliste fournissent des cadres conceptuels robustes pour analyser les structures de pouvoir et les inégalités systémiques qui perpétuent la pauvreté.

La pensée kantienne, exposée dans ses *Fondements de la métaphysique des mœurs* (1785), insiste sur l'universalité des principes moraux et l'impératif catégorique de traiter les individus comme des fins en soi, et non comme des moyens⁶³. Selon Kant, les gouvernants ont l'obligation morale de respecter la dignité et les droits fondamentaux de chaque citoyen, quel que soit son statut socio-économique. Cette approche plaide pour la mise en place de politiques redistributives visant à réduire les inégalités de richesse et d'accès aux ressources, à garantir un accès universel à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services essentiels, ainsi qu'à protéger les droits des minorités et des groupes marginalisés tout en encourageant la participation citoyenne⁶⁴.

La bioéthique personaliste, quant à elle, met en avant la valeur intrinsèque de la vie humaine et l'impératif de protéger la dignité de chaque individu⁶⁵. Cette approche éthique appelle à une évaluation des conséquences des politiques et des pratiques sur la vie et le bien-être des personnes, en particulier les plus vulnérables.

En somme, en intégrant les principes des *Fondements de la métaphysique des mœurs* et de la bioéthique personaliste dans les stratégies de gouvernance, nous pouvons aspirer à une société plus juste, respectueuse de la dignité humaine et attentive aux besoins des plus démunis.

4.1. Critiques des modèles de gouvernance actuels à l'aune des principes kantien et personalistes

Les modèles de gouvernance contemporains, notamment la démocratie libérale et l'économie de marché, sont de plus en plus critiqués pour leur incapacité à résoudre efficacement les problèmes de pauvreté et d'inégalités. Une analyse critique de ces modèles, à la lumière des principes kantien et bioéthiques personalistes, révèle des lacunes fondamentales qui contribuent à la persistance de ces enjeux.

⁶³ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris : Garnier-Flammarion, 1785, p. 43.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 58.

⁶⁵ M. VERRA, *Bioéthique personaliste : Une approche de la dignité humaine*, Paris, Éditions du Cerf, 2008, p. 76.

Selon Emmanuel Kant, l'impératif catégorique exige que l'on agisse uniquement selon une maxime que l'on souhaiterait voir devenir une loi universelle⁶⁶. Appliqué à la gouvernance, cela signifie que les politiques et les structures sociales doivent être conçues de manière à éviter de désavantager injustement un groupe au profit d'un autre⁶⁷. Or, les modèles de gouvernance actuels présentent souvent des inégalités structurelles qui perpétuent la pauvreté et l'exclusion⁶⁸. Par exemple, les systèmes fiscaux régressifs imposent une charge disproportionnée aux populations les plus pauvres, tandis que les politiques commerciales néolibérales favorisent les grandes entreprises au détriment des producteurs locaux. Ces inégalités structurelles violent l'impératif catégorique en empêchant les individus de réaliser leur potentiel et de mener une vie digne et respectueuse⁶⁹.

La bioéthique personnaliste, pour sa part, met en avant la dignité intrinsèque de chaque être humain, affirmant que chaque personne doit être traitée avec respect, indépendamment de sa situation socio-économique ou de ses caractéristiques personnelles⁷⁰. Cependant, les modèles de gouvernance actuels tendent à réduire la vie humaine à un simple facteur de production ou de consommation. Cela se manifeste par la marchandisation des soins de santé, l'exploitation du travail et la commercialisation de l'éducation, qui sapent la dignité humaine en traitant les individus comme des moyens plutôt que comme des fins en soi⁷¹.

Les principes kantien et personnaliste insistent sur l'importance de la solidarité et de l'équité dans les relations sociales. Ils postulent que les individus ont le devoir de s'entraider et de garantir à chacun la possibilité de vivre une vie décente. Pourtant, les modèles de gouvernance actuels privilégient souvent l'individualisme et la concurrence, entravant ainsi la coopération et la solidarité. Cela se traduit par un accès limité aux services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé et le logement, perpétuant ainsi la pauvreté et les inégalités⁷².

4.2. Proposition de nouveaux modèles de gouvernance plus justes et équitables

Face aux défis croissants de la pauvreté et des inégalités structurelles, une réforme en profondeur des modèles de gouvernance actuels s'avère indispensable. En s'inspirant des principes fondamentaux de la philosophie

⁶⁶ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Garnier-Flammarion, 1785, p. 52.

⁶⁷ O. O'NEILL, *Bounds of Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 35.

⁶⁸ A. SEN, *Development as Freedom*, New York, Alfred A. Knopf, 1999, p. 87.

⁶⁹ J. RAWLS, *op. cit.*, p. 112.

⁷⁰ M. VERRA, *op. cit.*, p. 56.

⁷¹ *Ibid.*, p. 63.

⁷² A. SEN, *Development as Freedom*, New York, Alfred A. Knopf, 1999, p. 92.

kantienne et de la bioéthique personnaliste, il est possible d'élaborer des approches innovantes qui mettent la dignité humaine et le bien-être individuel au cœur des politiques publiques.

Emmanuel Kant, dans son ouvrage *Fondements de la métaphysique des mœurs*, établit les fondements d'une loi morale universelle, applicable à tous les êtres humains sans distinction⁷³. Cette loi morale, formulée sous la forme d'un impératif catégorique, exige que nous agissions de manière à ce que notre conduite puisse être universellement légiférée⁷⁴. En appliquant ce principe à la gouvernance, il est possible de concevoir des politiques publiques qui respectent les droits fondamentaux et la dignité inhérente à chaque individu, indépendamment de son statut socio-économique ou politique⁷⁵. Cela implique de garantir un accès universel aux biens et services essentiels tels que l'éducation, la santé, le logement et la nourriture, tout en veillant à une répartition équitable des ressources⁷⁶.

La bioéthique personnaliste, développée par des philosophes tels que Paul Ricœur et Emmanuel Levinas, accentue la valeur intrinsèque de la personne humaine et la nécessité de protéger sa vulnérabilité⁷⁷. Cette approche met en lumière l'importance de reconnaître et de respecter la dignité de chaque individu en tant qu'être unique et irremplaçable⁷⁸. Dans le contexte de la lutte contre la pauvreté, la bioéthique personnaliste prône une approche centrée sur la personne, prenant en compte les besoins et aspirations spécifiques des individus en situation de précarité⁷⁹. Cela inclut la promotion de leur participation active aux processus décisionnels et leur autonomisation⁸⁰.

En combinant les principes kantien et la bioéthique personnaliste, il est envisageable de développer des modèles de gouvernance hybrides et multipartites, intégrant des éléments de démocratie représentative, de démocratie directe et de gouvernance locale⁸¹. Ces modèles permettraient de mieux prendre en compte la diversité des voix et perspectives, favorisant une prise de décision plus inclusive et équitable⁸². Repenser la gouvernance dans un monde marqué par les inégalités nécessite une approche holistique qui puise dans diverses sources philosophiques et éthiques.

⁷³ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Garnier-Flammarion, 1785, p. 45.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 77.

⁷⁵ J. RAWLS, *op. cit.*, p. 92.

⁷⁶ A. SEN, *La liberté individuelle et le développement*, Paris, PUF, 1999, p. 120.

⁷⁷ P. RICŒUR, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, p. 103.

⁷⁸ E. LEVINAS, *Totalité et infini*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1986, p. 58.

⁷⁹ M. NUSSBAUM, *Les limites de la justice*, Paris, Gallimard, 2006, p. 78.

⁸⁰ S. ALKIRE, *Dimensions of Human Development*, Oxford : Oxford University Press, 2000, p. 46.

⁸¹ E. OSTROM, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge : Cambridge University Press, 2010, p. 134.

⁸² I.M. YOUNG, *Inclusion and Democracy*, Oxford : Oxford University Press, 2002, p. 29.

4.3. Rôle des politiques publiques dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté : Une perspective kantienne et personnaliste

Dans un contexte marqué par l'aggravation des disparités et la persistance de la pauvreté, repenser la gouvernance devient une nécessité impérieuse. Une approche de la lutte contre la pauvreté fondée sur les principes kantien et la bioéthique personnaliste offre un cadre pertinent pour analyser le rôle des politiques publiques dans la promotion d'une société plus juste et équitable.

L'impératif catégorique de Kant, qui stipule que l'on doit agir de telle manière que la maxime de notre action puisse être en même temps un principe d'une législation universelle⁸³, fournit un fondement moral robuste aux politiques publiques. Selon cette perspective, ces politiques doivent être conçues de manière à respecter la dignité inhérente à chaque personne et à ne pas instrumentaliser les individus comme des moyens au service d'autres fins⁸⁴. Cela implique de mettre en place des dispositifs qui favorisent l'égalité des chances et la justice sociale tout en respectant la dignité humaine.

La bioéthique personnaliste, de son côté, met en avant la valeur intrinsèque de chaque vie humaine et la nécessité de protéger les individus les plus vulnérables⁸⁵. Cette approche souligne que les politiques publiques doivent être évaluées en fonction de leur impact sur les personnes les plus pauvres et marginalisées, en veillant à leur offrir des opportunités réelles pour améliorer leur condition de vie.

Un élément crucial des politiques publiques visant à lutter contre les inégalités et la pauvreté réside dans la redistribution des richesses. Celle-ci peut se concrétiser par le biais de systèmes fiscaux progressifs, de transferts sociaux ciblés, et d'autres mesures visant à réduire les écarts de revenus et de richesse⁸⁶. Une telle redistribution contribue à corriger les déséquilibres économiques et à garantir une certaine égalité de conditions.

En s'inspirant des principes kantien et personnaliste, les gouvernements peuvent ainsi concevoir des politiques publiques qui respectent la dignité humaine, favorisent la justice sociale, et permettent à chaque individu de s'épanouir.

⁸³ E. KANT, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Garnier-Flammarion, 1785, p. 45.

⁸⁴ M. NUSSBAUM, *Les limites de la justice*, Paris, Gallimard, 2006, p. 78.

⁸⁵ E.D. PELLEGRINO & B. (Eds.). VERHEIJDEN, *Bioethics: Principles, Issues, and Cases*, Cambridge : Cambridge University Press, 2013, p. 112.

⁸⁶ A.B. ATKINSON, *Inequality: What Can Be Done?* Cambridge, Harvard University Press, 2015, p. 96.

4.4. Importance de l'engagement citoyen et de la participation à la vie démocratique dans une perspective kantienne et personnaliste

Dans le cadre d'une réflexion sur la gouvernance et la lutte contre la pauvreté, l'engagement citoyen et la participation à la vie démocratique apparaissent comme des éléments centraux d'une approche kantienne et personnaliste. En effet, l'édification d'une société juste et équitable, telle que préconisée par Kant, ne peut se concrétiser sans la participation active de ses citoyens.

Selon Kant, la légitimité d'un gouvernement repose sur le consentement des gouvernés, un principe fondamental du contrat social. Ce concept implique que les citoyens ont non seulement le droit, mais aussi le devoir de participer aux processus décisionnels qui les affectent⁸⁷. La participation citoyenne est ainsi un pilier indispensable pour garantir que les politiques publiques soient élaborées et mises en œuvre de manière à répondre aux besoins et aux aspirations de l'ensemble de la population, et non uniquement d'une élite privilégiée.

L'approche personnaliste, qui souligne la dignité et la valeur inhérente de chaque personne, offre un cadre conceptuel solide pour l'engagement citoyen. Cette approche nous invite à reconnaître que chaque individu possède des droits fondamentaux et qu'il doit pouvoir participer pleinement à la vie sociale et politique⁸⁸. La participation citoyenne s'affirme comme un outil puissant pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Ainsi, l'engagement citoyen et la participation à la vie démocratique constituent des éléments essentiels pour repenser la gouvernance et lutter contre la pauvreté dans le cadre d'une approche kantienne et personnaliste. En s'impliquant activement dans la vie de la cité, les citoyens peuvent contribuer à bâtir une société plus juste, plus équitable et plus solidaire, où chacun a la possibilité de s'épanouir et de vivre dignement.

⁸⁷ E. KANT, *Vers la paix perpétuelle*, Paris, Garnier-Flammarion, 1795, p. 120.

⁸⁸ H. JONAS, *Le Principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Seuil, 1979, p. 88.

CONCLUSION

Cet article a exploré les défis et les opportunités de repenser la gouvernance dans un contexte d'inégalités croissantes, en s'appuyant sur une approche kantienne et personnaliste.

L'analyse a mis en lumière les limites des paradigmes traditionnels de lutte contre la pauvreté, souvent axés sur des solutions technocratiques ou économiques sans s'attaquer aux racines structurelles des disparités. Ces approches ont souvent échoué à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, telles que la discrimination, l'accès limité à l'éducation et aux soins de santé, et les structures de pouvoir inégales. Partant, cet article a proposé une approche alternative fondée sur les principes kantien de justice et d'universalité, soulignant la nécessité de garantir à tous les individus les libertés et droits fondamentaux. Cette approche met l'accent sur le respect de la dignité inhérente à la personne humaine et reconnaît la valeur intrinsèque de chaque individu.

En sus, l'intégration d'une perspective personnaliste souligne l'importance du bien-être individuel et de la qualité de vie. Cette approche met l'accent sur la nécessité de créer des conditions qui permettent aux individus de s'épanouir et de vivre une vie saine et pleine de sens. Sur la base de cette analyse, cette réflexion lance un appel à une action concertée pour repenser la gouvernance à tous les niveaux, en intégrant les principes kantien et personnalistes. Cela implique de renforcer les institutions démocratiques et les mécanismes de redevabilité afin de garantir que la voix des plus marginalisés soit entendue et prise en compte dans les processus décisionnels. Cela peut inclure la promotion d'une participation citoyenne accrue, la responsabilisation des dirigeants et la lutte contre la corruption.

Vu dans cette optique, des politiques économiques et sociales inclusives sont essentielles pour réduire les inégalités structurelles et garantir un accès équitable aux opportunités pour tous. Cela peut inclure des réformes fiscales progressives, des investissements dans l'éducation et la santé, et des programmes de protection sociale pour les plus vulnérables. On le voit, investir dans le capital humain par l'éducation et la santé est cruciale pour permettre aux individus de développer leur plein potentiel et de contribuer activement à la société. Cela implique de garantir un accès universel à une éducation de qualité et à des soins de santé, en particulier pour les populations marginalisées. Pour ce faire, il sied de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle est essentielle pour briser les barrières et construire des sociétés plus inclusives. Cela peut inclure la promotion du respect de la diversité, la lutte contre la discrimination et l'encouragement à la solidarité intercommunautaire.

Tout compte fait, la lutte contre la pauvreté est un défi complexe et multidimensionnel qui exige une approche holistique et cohérente. En adoptant une approche fondée sur les principes kantien et personnaliste, nous pouvons jeter les bases d'une gouvernance plus juste et équitable qui profite à tous. Par conséquent, il s'avère impérieux de poursuivre l'exploration de nouvelles pistes et le développement de solutions innovantes pour éradiquer la pauvreté. Cela peut inclure l'utilisation de technologies émergentes, la promotion de l'entrepreneuriat social et le soutien à des initiatives de base. En outre, la recherche et la collaboration internationales sont essentielles pour partager les meilleures pratiques et élaborer des stratégies efficaces pour un avenir plus juste et durable. Cela peut inclure la mise en réseau d'experts, le soutien à la recherche comparative et la promotion d'échanges de connaissances.

In fine, l'éducation et la sensibilisation sont essentielles pour promouvoir les valeurs de justice, d'équité et de solidarité. Cela peut inclure des programmes d'éducation civique, des campagnes de sensibilisation et la promotion d'un discours public inclusif.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Paris, GF-Flammarion, 1999.
2. CASTELLS, M., *La Société en Réseau*, Paris, Éditions Fayard, 2010.
3. FRIEDMAN, M., *Capitalisme et liberté*, Paris, Éditions GF-Flammarion, 2002.
4. HABERMAS, J., *La configuration de l'espace public*, Paris, Payot, 1978.
5. KANT, E., *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Paris, Garnier-Flammarion, 1785.
6. KANT, E., *Critique de la raison pratique*, Paris, Vrin, 2004.
7. MARX, K., *Le Capital*, Paris, Éditions Sociales, 1969.
8. MILLER, D., *La Justice pour les Terriens : Essais en Philosophie Politique*, Paris, Éditions Gallimard, 2016.
9. NUSSBAUM, M., *Les Capabilités*, Paris, Éditions du CNRS, 2011.
10. OSTROM, E., *Gouverner les biens communs*, Paris, La Découverte, 2009.
11. RAWLS, J., *Théorie de la justice*, Paris, Éditions du Seuil, 1971.
12. SEN, A., *La Liberté pour le développement*, Paris, Éditions du Seuil, 1999.
13. HANS, J., *Le Principe responsabilité : Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Seuil, 1979.
14. VERRA, M., *Bioéthique personnaliste : Une approche de la dignité humaine*, Paris, Éditions du Cerf, 2008.

II. TEXTES DE LOI

1. NATIONS UNIES, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, New York, ONU, 1948.
2. Organisation Internationale du Travail (OIT), *Convention n°105 sur l'abolition du travail forcé*, Genève, OIT, 1957.

III. ARTICLES DE REVUE

1. ALKIRE, S., *Dimensions of Human Development*, Oxford: Oxford University Press, 2000.
2. ATKINSON, A.B., *Inequality: What Can Be Done?* Cambridge : Harvard University Press, 2015.
3. FUNG, A., & Wright, Erik Olin, *Deepening Democracy: Institutional Innovations in Empowered Participatory Governance*, London: Verso, 2009.
4. FRASER, N., *Un juste milieu*, Paris : La Découverte, 2010.

IV. WEBOGRAPHIE

1. Oxfam. (2018), *Publications Oxfam*, Retrieved from [Oxfam Website] (<https://www.oxfam.org>).
2. World Bank, *Rapport sur le développement mondial 2020 : Le travail en mutation*, Washington, D.C. : Banque mondiale, 2020.
3. World Health Organization, *Couverture maladie universelle*, Genève: OMS, 2010.
4. World Health Organization, *Health and Equity in a Globalizing World*, Geneva: WHO, 2019.